



MAIRIE DE MENERBES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 21 NOVEMBRE 2020

En application de l'article L.2121-25 du CGCT, le Compte-rendu est affiché en mairie, sur les panneaux d'affichage et sur le site internet de la Commune. Les délibérations sont consultables en mairie.

Date de convocation : 17/11/2020

La séance est ouverte à 11h, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - M. Patrick MERLE - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX — Mme Tephén PITOT (sortie pour la délibération n° 112-2020) - Mme Muriel BERNARD - M. Yannick MARTIN - M. Yves LERNOUT - M. Gilles CAILLE - Mme Henriette TURCO - Mme Chantal BASIN.

Représentés : M. Eric ARIAS a donné pouvoir à M. Christian RUFFINATTO,
Mme Michelle REY-MILLWARD a donné pouvoir à M. Yves LERNOUT,
M. Alain JOUBERT-BOMPARD a donné pouvoir à M. Gilles CAILLE.

Absente : Mme Catherine ESTABLIE.

Secrétaire de séance : M. Bruno CHABERT.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en séance du 30 Octobre 2020 à 18h00, à l'unanimité.

Décision Municipale N°2020 - 110 : CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL « RESERVATION ET GESTION DE SALLES ».

DECIDE

Article 1 : De signer le contrat de maintenance de la société ARG SOLUTIONS, sise 120 Rue Jean Dausset, AGROPARC- Technicité n°8-84140-AVIGNON.

Article 2 : Le contrat est conclu pour une période de 3 ans.

Article 3 : Le montant annuel du contrat est fixé à 300 € HT soit 360 € TTC.

Délibération N°2020 - 111 : RESTAURATION DU RETABLE DE SAINT-JOSEPH DE L'EGLISE SAINT-LUC : AUTEL ET FAUX-BUFFETS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLE.

APPROUVE à l'unanimité, les travaux de restauration des objets mobiliers constitués de l'autel et des faux buffets de Saint-Joseph, par l'Atelier TOURNILLON pour un montant de 25 906.71 € HT.

DEMANDE l'octroi d'une subvention de 40 % soit 10 362.68 € auprès des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelle (DRAC).

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches, et à signer toutes pièces nécessaires dans ce dossier.

Délibération N°2020 - 112 : PRISE EN CHARGE DE LOYERS PAR LA COMMUNE POUR LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM) – Covid19.

APPROUVE à l'unanimité, la prise en charge des loyers d'avril et mai 2020, par la commune, pour la MAM pour un montant total de 1 120 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document dans ce dossier.

Délibération N°2020 - 113: ANNULATION DES REDEVANCE 2020 D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES PLACETTES.

RENONCE à l'unanimité, à appeler les redevances 2020 d'occupation du domaine public pour les différentes placettes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document dans ce dossier.

Délibération N°2020 - 114 : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DE L'EXERCICE 2019.

PREND ACTE à l'unanimité, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2019.

Délibération N°2020 - 115: DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR REMPLACER DES AGENTS PUBLICS MOMENTANEMENT INDISPONIBLES.

APPROUVE à l'unanimité, le recrutement d'agents contractuels afin de pourvoir au remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux indisponibles, et ainsi garantir le bon fonctionnement des services.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier

Délibération N°2020 - 116 : BILAN DE LA MISE A DISPOSITION AU PUBLIC DU DOSSIER ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLU.

DECIDE à l'unanimité, d'approuver le bilan de la mise à disposition au public.

DECIDE d'approuver la Modification du PLU menée sous une forme simplifiée n°3, telle qu'elle est annexée à la présente.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

DIT que le plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie de Ménerbes et à la Préfecture de Vaucluse aux heures et jours habituels d'ouverture.

DIT que la présente délibération sera exécutoire :

- après sa réception par le Préfet ;

- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Délibération N°2020 - 117 : REFONTE DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE.

APPROUVE à l'unanimité, la restructuration et la refonte le site internet de la commune,

ACCEPTE la proposition de la société AROME d'Avignon pour un montant de 5 916 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Délibération N°2020 - 118 : DECISION MODIFICATIVE N°1 : VIREMENT DE CREDITS EN INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL 2020.

APPROUVE à l'unanimité, les virements de crédits ci-dessous,

Section d'Investissement

Crédit à ouvrir :

Art 21318-19 pour éclairage intérieur Eglise.....+ 10 000 €

Art 2151-22 Programme de voirie+ 20 000 €

Art 2151-68 Aménagement accessibilité village.....+ 7 000 €

Crédit à réduire :

Art 2313-60 Construction d'un pôle médical et logements – 37 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Délibération N°2020 - 119 : VENTE DE L'APPARTEMENT N°9 DE LA RESIDENCE « LES FARINETTES ».

DECIDE par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Chantal BASIN) de vendre l'appartement n°9, le cellier, avec place de parking aux consorts DEMARETZ pour un montant de 280 000€.

CHARGE l'étude de Maître Chantal BASIN pour représenter la commune et établir l'acte notarié dans ce dossier.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

Délibération N°2020 – 120 : DESAFFECTATION DE L'ANCIEN CHEMIN RURAL CADASTRE AP 457 ET 466 ET MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE – DELIBERATION COMPLEMENTAIRE.

INDIQUE par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Chantal BASIN) que la partie de l'ancien chemin rural est désaffectée à l'usage du public en ce qui concerne les parcelles ci-dessus visées,

DECIDE d'inclure à l'enquête publique et permettre la vente outre les parcelles AP 457 et 466 (69 m²) les parcelles à créer lot c (1a 33ca) et lot d (3a 89ca),

PRECISE que les frais d'enquête publique et les frais de l'acte demeureront à la charge de l'acquéreur,

CHARGE Maître Chantal BASIN d'établir l'acte notarié,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

Délibération N°2020 - 121 : APPROBATION DE L'ECHANGE DE PARCELLES ENTRE MADAME ISABELLE GLOWINSKI ET LA COMMUNE, SANS TRANSACTION FINANCIERE.

ACCEPTTE par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Chantal BASIN) l'échange des parcelles comme indiquées ci-dessus.

PRECISE que l'échange se fera sans soulte,

DESIGNE Maître BASIN pour établir l'acte notarié,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et tout acte authentique.

Délibération N°2020 – 122 : CESSION DE TERRAIN DE MONSIEUR ET MADAME MOISAND AU PROFIT DE LA COMMUNE.

ACCEPTTE par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Chantal BASIN) la cession de 611 m² au profit de la commune à l'euro symbolique,

DESIGNE Maître BASIN pour établir l'acte notarié correspondant,

PRECISE que les frais de l'acte seront à la charge du cédant,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

Délibération N°2020 – 123 : DESAFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'ANCIEN CHEMIN RURAL TRAVERSANT LA PARCELLE AD 243 ET MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE.

INDIQUE par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Chantal BASIN), que la partie de l'ancien chemin rural AD-DP de 357m² est désaffectée à l'usage du public,

DECIDE d'ouvrir une enquête publique pour permettre la cession de cette portion de chemin aux époux MOISAND.

AUTORISE Monsieur le Maire à saisir le Tribunal Administratif de Nîmes afin de désigner un commissaire enquêteur,

PRECISE que les frais d'enquête publique et les frais de l'acte demeureront à la charge de l'acquéreur.

DESIGNE Maître BASIN pour établir l'acte notarié correspondant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

Délibération N°2020 – 124 : ETUDE PAYSAGERE DE L'ENTREE EST DU VILLAGE : AVENUE MARCELLIN PONCET.

ACCEPTTE à l'unanimité, la proposition de Monsieur Olivier FOULQUIER pour le montant de 2 575.20 HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Délibération N°2020 – 125 : REAMENAGEMENT DE L'ENTREE EST DU VILLAGE : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DES PARCELLES AT 132 et AT 370 AFFECTEES A L'USAGE DU PUBLIC, AVENUE MARCELLIN PONCET.

DECIDE par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Chantal BASIN), de désaffecter le parking situé en face de l'Agence Postale communale, et prononce le déclassement dudit parking.

PRECISE comme le prévoit l'article L2141-2 du CGPPP que cette désaffectation ne prendra effet que, dans un délai maximum de 3 ans à compter de ce jour, compte-tenu que le parking est encore à l'usage du public à ce jour.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Délibération N°2020 – 126 : OBLIGATION EN MATIERE DE PERMIS DE DEMOLIR SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL.

APPROUVE à l'unanimité, l'obligation faite en matière de permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal, et application du PLU et conformément aux articles L. 421-3 et suivants du Code de l'Urbanisme.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Délibération N°2020 – 127 : INSTALLATION D'UNE PLAQUE DANS LA MAISON DE LA TRUFFE ET DU VIN DU LUBERON (MTVL).

APPROUVE à l'unanimité, l'installation d'une plaque portant le nom de Monsieur Yves ROUSSET-ROUARD dans la Maison de la Truffe et du Vin du Luberon,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

La séance est levée à 12H45

Fait à Ménerbes, le 26 Novembre 2020

Le Maire,



Christian RUFFINATTO